

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

OBJET :

**ARCHIVES DE LA
VILLE DE L'AIGLE -
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DE LA
DIRECTION
RÉGIONALE DES
AFFAIRES
CULTURELLES
(DRAC)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2020-31

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 30 JUL. 2020

Publié

le : 30 JUL. 2020

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur le Maire rappelle qu'il est responsable des archives de sa commune et qu'il se doit de s'assurer que les locaux de conservation soient sains, qu'aucune archive ne sorte des locaux municipaux et qu'aucune élimination ne soit faite sans autorisation préalable du service des Archives Départementales.

Cette obligation légale est prescrite par le Code du Patrimoine et inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales, dont l'article L2321-2 stipule que les frais de conservation des archives sont une dépense obligatoire des communes.

Pour mémoire, les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, forme et support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de son activité.

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Dans ce cadre de ses priorités 2020, la Ville de L'Aigle a sollicité le Centre de Gestion de l'Orne pour la mise en place d'un programme quadriennal de gestion des archives. Sur l'exercice 2019, une enveloppe financière a été dégagée afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Il apparaît que les services d'archives des communes peuvent solliciter auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) des aides au fonctionnement notamment pour les projets suivants :

- missions de classement ;
- achat de matériel de conservation : conditionnement et petit équipement.

Ces différentes actions, après examen des dossiers, sont éligibles à une subvention au taux de base de 30 %.

La collectivité a établi, pour 2020, une enveloppe financière s'élevant à 15 966,81 E HT regroupant mission de classement et matériel de classement.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT H.T. DE L'ÉTUDE	FINANCEMENT	MONTANT	
		FONDS PROPRES OU EMPRUNT	SUBVENTIONS DEMANDÉES	FINANCEMENT TOTAL
Subvention de la D.R.A.C. 30 %	15 966,81	11 176,767	4790,04	15 966,81

En euros

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme CLOUCHÉ),***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la DRAC dans le cadre de ses obligations d'archivage ;***
- ***APPROUVE le plan de financement ci-dessus établi.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE